

7. ANNEXE 7 : Document d'incidence simplifié NATURA 2000

- Formulaire d'évaluation d'incidences NATURA 2000



**FORMULAIRE D'ÉVALUATION D'INCIDENCES
NATURA 2000
POUR L'ÉLABORATION DE
PETITS PROJETS**



Cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'application des articles [R414-19 à R 414-26 du Code de l'environnement](#)

Le présent formulaire est à remplir par le porteur de projet, qu'il joindra à sa demande de déclaration ou d'autorisation administrative adressée à la DDT 31:

Il lui permet d'évaluer rapidement si son projet est ou non susceptible de détruire, de dégrader ou de perturber l'existence des espèces et milieux naturels protégés au titre de [Natura 2000](#) (réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme).*

- *Toutes les informations utiles sont indiquées en annexe*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : MANASCOPIA.....

Adresse : Ferme de Pinot, Rue Roger Béteille

Commune et département : 31700 BLAGNAC (Haute-Garonne)

Téléphone : Fax :

Portable :

Email :

Nom du projet : Réalisation des travaux liés au programme d'investissement prévu dans le cadre de la concession de service public pour l'exploitation du site Aéroscopia

1 Description du projet**a. Objet**

(joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément de ce formulaire)

Le projet comprend les aménagements suivants, au sein du site du musée Aéroscopia :

- La création d'une extension du parking existant au sud-est du site, avec gestion des bus (97 places VL, carrousel de bus, noues, tranchées drainantes, bassin central, raccordement aux existants, cheminements, espaces verts). Cette extension sera réalisée sur une zone de friches tondues régulièrement. Les espaces verts du projet seront équivalents à ceux du parking existant : mêmes essences, arrosage au goutte-à-goutte les premières années, entretien différencié, noues et bassins plantés, paillage naturel,
- La création d'un bâtiment d'accueil, au sud du site (environ 800 m² au sol, dont la toiture sera aux 2/3 végétalisée et comprenant des panneaux photovoltaïques sur le dernier tiers), de son parvis et des contigus,
- La restructuration du tarmac sud avec création d'un hangar ou shelter aéronautique (qui comprendra une toiture au-dessus d'un enrobé percolé et ne représentera pas d'imperméabilisation supplémentaire) et redistribution des aéronefs,
- Le changement de destination du parking interne et du parvis d'accueil actuels du musée,
- Des travaux divers d'aménagement et de gestion des flux sur le reste du site (cheminements, busages, compensation de volumes des bassins, etc.) notamment pour l'intégration du site des Ailes Anciennes au sein du musée et l'accueil de nouveaux aéronefs.

L'extension du parking permettra d'augmenter la jauge existante, de libérer le parvis et l'entrée depuis la rue Béteille des bus et de leurs girations, de rendre logique la gestion des flux véhicules et visiteurs en regroupant ces fonctions.

La refonte de l'accès au site permettra de clarifier les flux, de regrouper en entrée la billetterie, la boutique, les accès divers vers l'exposition principale, les expositions temporaires, les Ailes Anciennes, l'arrière de la ferme Pinot en centralisant les flux et en libérant l'espace intérieur du musée pour la présentation des collections.

Les aménagements "Expos sud" (restructuration du tarmac sud, création d'un hangar, d'un office traiteur, parvis showroom, accès arrière à la ferme Pinot et aux Ailes Anciennes, refonte de certains espaces) permettront d'optimiser les flux visiteurs, de structurer le tarmac sud par une thématique militaire et de préparer le site côté ouest à l'accueil d'avions de légende (dont le Concorde et la Caravelle).

b. **Adresse précise**

Commune : BLAGNAC

Lieu-dit : 1 Allée André Turcat (Musée Aéroscopia)

Code postal : 31700

☒ Hors site(s) Natura 2000 (voir annexe)

à 1.22 (m ou km) du site le plus proche : FR7312014 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac »

à 1.45 (m ou km) du site le plus proche : FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste »

En fonction de la nature du projet (absence de dérangement, de destruction d'habitat naturel, de source de pollution...) et de sa distance au site Natura 2000, il est possible d'aller directement au 3 si manifestement le projet n'a pas d'effet notable sur les sites Natura 2000.

Si le projet est susceptible d'avoir un effet notable, aller au c.

☐ A l'intérieur, tout ou partie, d'un site Natura 2000 (voir annexe)

Site :(n° de site : FR-----)

Site :(n° de site : FR-----)

Indiquer sur la carte ci-après l'emplacement du projet à l'aide d'un point bien visible :

(exemples : desserte, aire de stationnement, coupe, défrichage, arrachage, apport de matériaux, remblai, terrassement, village de tentes, tribunes, Parking, WC, sanitaires, nature du sol aménagé, raccordement réseaux, traitement chimique, curage...)

Création d'une extension de parking sur une zone de friche : 97 places VL (dalles perméables), 10 places bus, noues surdimensionnées et plantées avec tranchées drainantes, bassin central, cheminements, espaces verts plantés d'essences locales avec paillage naturel. Travaux : Pas de défrichage, décapage de la terre végétale, terrassements, réseaux, traitement du fond de forme, réalisation des structures de chaussée et cheminements, bordures, réglages et revêtements, équipements et espaces verts.

Création d'un bâtiment d'accueil (environ 800 m² avec toiture aux 2/3 végétalisée), de son parvis et des contigus. Travaux : démolition partielle des revêtements existants, terrassements, réalisation des réseaux, création du bâtiment, revêtements.

Création d'un shelter aéronautique (sur le tarmac sud existant) et d'un office traiteur qui n'augmenteront pas l'imperméabilisation générale du site.

Travaux divers comprenant : la création de cheminements, des busages, la reprise des bassins de rétention existants (compensation de volumes le cas échéant, augmentation du volume si nécessaire pour absorber les flux supplémentaires induits par les nouvelles zones imperméabilisées (bâtiment d'accueil, cheminements, etc.), le raccordement aux réseaux existants (eaux pluviales, eaux usées, etc.).

d. Date, Durée et période envisagées des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

Phase d'installation :

Phase d'activité : L'ensemble des travaux sera réalisé de fin 2026 à août 2028 :

- Création de l'extension du parking : fin 2026 à août 2027, puis bâtiment d'accueil et contigus : 2027 à début 2028,

- Création de l'accès aux Ailes anciennes courant 2027, puis de l'office et des hangars tarmac sud : 08/27 à 7/28,

- Finitions, travaux pour les expositions temporaires, travaux dans la halle et sur les extérieurs (mobilier, zone de médiation) (sans impact par rapport à l'existant) : fin 2027 à août 2028.

Phase de démontage :

Activité ☒ diurne ☐ nocturne

Activité périodique (préciser) :

e. Budget

Budget prévisionnel :€

f. Installation / déroulement / fonctionnement / rejets

Préciser le type d'atteinte du projet sur le milieu naturel :

☒ Rejets dans le milieu naturel (eau pluviale, eaux usées...) : Gestion des eaux pluviales par des noues enherbées et rétention par des bassins et le plan d'eau existants.

☒ Destruction de milieux naturels (haies, prairies...) : L'extension de parking sera réalisée sur une zone de friche

☒ Poussières : La circulation des engins de chantier est génératrice de poussières. Des consignes de circulation seront établies pour limiter le phénomène, et le passage d'arroseuses est prévu.

☐ Pollutions possibles (utilisation de produits chimiques...)

☐ Dérangement des espèces (zone d'alimentation, de reproduction, de repos)

☒ Vibrations, bruits : Vibrations mécaniques émises lors des travaux, émissions sonores émises lors des travaux (engins de chantier, circulation, démolitions, terrassements, etc.). Ces nuisances seront limitées à la journée (pas de travaux nocturnes).

- ☐ Autres atteintes, lesquelles :
- ☐ Remise en état du site prévu après la manifestation

Case(s) cochée(s) à développer :

2 Etat des lieux de l'espace utilisé (aménagé, traversé)

Cet état des lieux écologique porte sur le périmètre du projet et la zone pouvant être impactée.
Il permettra de déterminer les incidences qu'il peut avoir.

a. Usage actuel

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'étude (= parcelles concernées par l'aménagement), accompagné éventuellement de commentaires pour chaque usage.

- ☐ Aucun :
- ☐ Chasse :
- ☐ Pêche :
- ☒ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...) : Les travaux concernent des aménagements pour le Musée Aéroscopia, qui accueille quotidiennement du public.
- ☐ Agriculture (cultures, prairie, estive...) :
- ☐ Espace boisé, forestier, sylviculture :
- ☐ Espace dégradé (décharge sauvage, inondation, incendie...) :
- ☒ Espace artificialisé (friche, voie de circulation, construction / cabanisation...) : L'extension de parking sera réalisée sur une zone de friche tondue régulièrement.
- ☐ Autre usage :

b. Milieux naturels

A l'aide du tableau suivant et des données fournies en annexe identifier les habitats naturels utilisés, traversés ou modifiés par le projet

TYPE D'HABITAT NATUREL PROTEGE AU TITRE DE N2000	Préciser (espèce, localisation nombre, surface...)	Présent sur la zone d'implantation du projet (O/N)	Présent à proximité du projet (O/N) distance ?	Commentaires (sources de données, modalités d'observation...)
Linéaires et points fixes ligneux haies, arbres isolés, alignements d'arbres...		N	N	Un alignement d'arbres de type cyprès est planté le long du cheminement existant au sud de la zone prévue pour l'extension du parking, mais il ne correspond pas à un habitat inscrit à l'annexe I
Milieux ouverts ou semi-ouverts Pelouse, Prairies, lande...		N	N	L'extension de parking sera réalisée sur une zone de friche ; ce milieu ne correspond pas à l'un des milieux ouverts ou semi-ouverts de la zone N2000 FR7301822

Milieux forestiers Futaie, taillis, plantation...		N	N	
Milieux rocheux Falaise, Grottes, éboulis, blocs...		N	N	
Zones humides cours d'eau, étang tourbière, gravière, prairie humide, mares...		N	O	Une partie des eaux pluviales du musée et par extension du projet d'aménagement est dirigée, après rétention, décantation et phyto épuration, vers le ruisseau des Garossos, affluent de la Garonne.

c. Faune & Flore

A l'aide du tableau suivant et des données fournies en annexe identifier les espèces naturelles présentes et susceptibles d'être dérangées par le projet

NOM DE L'ESPECE PROTEGEE AU TITRE DE N2000	Présent sur la zone d'implantatio n du projet (O/N)	Présent à proximité du projet (O/N) distance ?	Commentaires (sources de données, modalités d'observation...)
Oiseaux de la Directive Oiseaux (Sterne pierregarin, martin-pêcheur, héron bihoreau, aigrette garzette, milan noir, balbuzard pêcheur, guêpier d'Europe, etc.)	N	O (la N2000 est située au plus près à 1.22 km de distance du projet)	Le projet est relativement éloigné de la Natura 2000 Directive Oiseaux, et séparée de celle-ci par une large bande anthropisée (Voie Lactée, entreprises, habitations, etc.). Toutefois, si jamais la zone du projet (friche pour l'extension du parking) ou ses abords s'avérait être une zone de passage pour certaines de ces espèces d'oiseaux, ils pourraient être temporairement dérangés par les travaux prévus (bruit, activité).
Chiroptères de la Directive Habitats (Barbastelle d'Europe, Petit Murin, Grand Rhinolophe, etc.)	N	O (la N2000 est située au plus près à 1.45 km de distance du projet)	Le projet est relativement éloigné de la Natura 2000 Directive Habitats, et séparée de celle-ci par une large bande anthropisée (Voie Lactée, entreprises, habitations, etc.). Toutefois, si jamais la zone du projet (friche pour l'extension du parking) ou ses abords s'avérait être une zone de passage pour certaines de ces espèces de chiroptères, ils pourraient être temporairement dérangés par les travaux prévus (bruit, activité).
Poissons de la Directive Habitats (Saumon Atlantiques, bouvière, toxostome, grande alose, etc.)	N	O (la N2000 est située au plus près à 1.45 km de distance du projet)	La gestion des eaux pluviales du musée et du projet d'aménagement engendrent implique qu'une partie de ces eaux sont redirigées vers le ruisseau des Garossos, affluent de la Garonne. D'éventuelles pollutions de ces eaux pourraient ainsi impacter l'habitat de ces espèces piscicoles.

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet. A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il, selon vous, susceptible d'avoir une incidence sur Natura 2000 ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné des documents demandés, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service attributaire.

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier complet sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service attributaire.

A <u>BLAGNIAC</u>	le <u>17/04/2016</u>	Signature 
--------------------------------------	---	--

**Groupe MANATOUR
SAS MANASCOPIA**
Ferme de Pinot - 6 Rue Roger Béaille
31700 BLAGNIAC
Siren 788 856 981 - APE 9102 Z

3 Incidences du projet sur les milieux naturels les habitats d'espèces et les espèces protégés

Décrire sommairement les incidences avérées ou possibles (phase d'installation, déroulement et conséquences du projet) en fonction de votre analyse :

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le projet, situé au sein du périmètre du musée Aérosopia, est dans zone très anthropisée et fréquentée au quotidien. Elle est située à plus d'1 km de la NATURA 2000 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » (Directive Oiseaux), et à environ 1.5 km de la NATURA 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » (Directive Habitats). La plupart des travaux et aménagements seront mis en œuvre sur des emprises déjà anthropisées, artificialisées (tarmacs existants, etc.). L'extension de parking, au sud, se fera sur une emprise de 13500 m² environ (dont 6400 m² en partie imperméabilisée – 1310 m² de dalles drainantes) correspondant à une zone de friche tondue régulièrement, et ne correspondant pas à l'un des habitats de la Directive Habitats, ni à un habitat d'espèce de l'une des deux zones Natura 2000. De larges espaces verts y seront conservés ou replantés d'essences locales (arbres, arbustes, massifs, couvres sols, engazonnement prairial).

Une partie des eaux pluviales du site, après passage dans des noues et bassins intermédiaires ainsi qu'un puits de décantation, sont rassemblées dans un grand bassin central, dont une partie du volume peut s'infiltrer, le reste transitant par un trop plein muni d'un ouvrage de régulation qui rejette les eaux vers le ruisseau des Garossos, affluent de la Garonne (habitat d'espèces piscicoles de la NATURA 2000 directive Habitats). Toutefois, les risques d'apports de polluants sont grandement réduits par la rétention et la décantation des eaux dans les noues et bassins, eux-mêmes plantés d'essences permettant une phyto épuration des eaux (salix, carex, etc.).

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus ; reproduction, repos, alimentation...) :

Tel que mentionné précédemment, le projet est situé à plus d'1 km des deux zones NATURA 2000 les plus proches, et sur un site déjà très anthropisé. Les travaux comme l'exploitation des aménagements prévus n'engendreront pas de destruction d'espèces protégées. Les travaux pourraient éventuellement et à la marge déranger certaines espèces d'oiseaux ou de chiroptères dont l'emprise du projet ou ses environs immédiats pourrait correspondre à une zone de passage ou de repos par exemple. Toutefois, ce dérangement (bruit, activité sur la zone de friche) serait temporaire et diurne. Par ailleurs le site du projet est séparé des deux zones NATURA 2000 par une bande de plus d'un km très anthropisée (Voie Lactée, entreprises et zones d'activité, zones résidentielles, etc.).

4 Mesures prises pour réduire les incidences relevées

Les travaux seront diurnes, et toutes les précautions seront prises pour réduire les incidences du chantier (engins propres, limitation des émissions de poussières, limitation des risques de pollution, etc.).

Le projet prend en compte l'imperméabilisation supplémentaire par la compensation des volumes des bassins de rétention, et la création de noues drainantes et surdimensionnées.

Des espaces verts seront mis en place au droit de l'extension du parking, avec le choix d'essences locales (alnus glutinosa, salix alba, quercus pubescent, fraxinus excelsior, etc.), une gestion différenciée et un arrosage au goutte-à-goutte. Les risques de pollutions engendrés par l'injection d'une partie des eaux pluviales du site dans le Garossos (affluent de la Garonne) sont fortement limités par la rétention et la décantation des eaux dans les noues et bassins, eux-mêmes plantés d'essences permettant une phyto épuration des eaux (salix, carex, etc.).

ANNEXE

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Cartographie dynamique :

http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Natura_2000&service=DDT_31

- Habitats et espèces d'intérêt communautaire :

Voir les liens dans le tableau ci-dessous

- Contact pour toute information :

DDT de Haute-Garonne / Service Environnement, Eau et Forêt : 05 61 10 60 32 ou ddt-seef-ufcmn@haute-garonne.gouv.fr

Voir le contact des animateurs Natura 2000 dans le tableau ci-dessous (mise à jour d'août 2014)

Nom et numéro du site Natura 2000	Site internet (téléchargement du DOCOB et autres documents)	Espèces et habitats d'intérêt communautaire dans le Formulaire Standard de Données (FSD)	Animateur
FR7300880 Haute vallée d'Oô (Directive Habitats)	http://lys-pique-oo.n2000.fr	http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7300880	Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne Mathilde ESPINASSE mathilde.espinasse@haute-garonne.chambagri.fr 05 61 10 42 92
FR7300881 Haute vallée de la Pique (Directive Habitats)	http://lys-pique-oo.n2000.fr	http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7300881	Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne Mathilde ESPINASSE mathilde.espinasse@haute-garonne.chambagri.fr 05 61 10 42 92
FR7300883 Haute vallée de la Garonne (Directive Habitats)	http://montagne-hautevalleegaronne.n2000.fr	http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7300883	AREMIP Françoise NOBLE aremip2@orange.fr 05 61 95 49 60

Nom et numéro du site Natura 2000	Site internet (téléchargement du DOCOB et autres documents)	Espèces et habitats d'intérêt communautaire dans le Formulaire Standard de Données (FSD)	Animateur
FR7300884 Zones rupestres xérothermiques du bassin de Marignac, Saint-Béat, pic du Gar, montagne de Rié (Directive Habitats)	http://montagne-hautevalleegaronne.n2000.fr	http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7300884	AREMIP Françoise NOBLE aremip2@orange.fr 05 61 95 49 60
FR7300885 Chaînon calcaires du piémont commingeois (Directive Habitats)	http://chainons-calcaires-du-piemont-commingeois.n2000.fr	http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7300885	Communauté de Communes du Haut-Comminges Marion ABADIE marionabadie@cc-hautcomminges.fr 05 61 94 79 54
FR7300887 Côtes de Bieil et de Montoussé (Directive Habitats)		http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7300887	Commune de BOULOGNE-SUR-GESSE 05 61 88 13 19
FR7301631 Vallées du Tarn, de l'Aveyron, du Vial, de l'Agout et du Gijou (Directive Habitats)		http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7301631	Direction Départementale des Territoires 31 ddt-seeuf-ufcmn@haute-garonne.gouv.fr 05 61 10 60 32
FR7301822 Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste (Directive Habitats)		http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7301822	Direction Départementale des Territoires 31 ddt-seeuf-ufcmn@haute-garonne.gouv.fr 05 61 10 60 32
FR7312005 Haute-vallée de Garonne (Directive Oiseaux)	http://montagne-hautevalleegaronne.n2000.fr	http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7312005	AREMIP Françoise NOBLE aremip2@orange.fr 05 61 95 49 60
FR7312009 Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô (Directive Oiseaux)	http://lys-pique-oo.n2000.fr	http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7312009	Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne Mathilde ESPINASSE mathilde.espinasse@haute-garonne.chambagri.fr 05 61 10 42 92

Nom et numéro du site Natura 2000	Site internet (téléchargement du DOCOB et autres documents)	Espèces et habitats d'intérêt communautaire dans le Formulaire Standard de Données (FSD)	Animateur
FR7312010 Vallée de la Garonne de Boussens à Carbonne (Directive Oiseaux)		http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7312010	Direction Départementale des Territoires 31 ddt-seef-ufcmn@haute-garonne.gouv.fr 05 61 10 60 32
FR7312014 Vallée de la Garonne de Muret à Moissac (Directive Oiseaux)		http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR7312014	Direction Départementale des Territoires 31 ddt-seef-ufcmn@haute-garonne.gouv.fr 05 61 10 60 32